



## Une autre année qui s'achève...

### et je crois qu'elle fut encore profitable aux résidants du Carillon.

Certains travaux de voirie, gravelage, creusage de fossés, ajouts de ponceaux, séparation de la piste multifonctionnelle avec la route sur une certaine longueur amélioreront sûrement nos conditions routières. Le printemps prochain, selon l'état des chemins, nous analyserons ce qu'il y aura à faire.

Le programme de vidange des fosses septiques permettra d'établir certains paramètres de protection des lacs.

Nous continuons nos tests de transparence pour le lac. Le développement du côté de Notre-Dame-de-Montauban (NDDM) nous a permis d'obtenir une analyse plus approfondie du lac et d'obtenir plus particulièrement une bande de protection de 15 mètres pour les terrains riverains qui seront vendus. De plus, ce développement nous a permis de rencontrer plusieurs intervenants de différents ministères, MRC et municipalités ce qui nous a ouvert certaines portes à des instances supérieures.

Les rencontres à ce jour me permettent de croire que l'année 2008 pourrait, sous toute réserve, être l'année de conclusion du dossier « Devenir propriétaire ». Non je ne vous ai pas dit que nous pourrions acheter nos terrains, mais je crois que des orientations pourraient être prises en 2008.

Pour vous, votre famille et tous vos proches mes meilleurs vœux, un joyeux Noël et une très belle année 2008 remplie de santé et de douces folies...

Serge Lachance, président



**Joyeuses Fêtes!**



# Projet de fusion

Suite à une demande des responsables du Comité des résidants du lac Carillon de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et à une présentation que votre président a fait à ces villégiateurs



sur les buts et l'organisation de notre association, ils ont décidé unanimement de nous demander de se fusionner à l'ARC.

Donc, après discussion de votre Conseil d'administration, une résolution spéciale sur le projet de fusion Saint-Ubalde / Notre-Dame-de-Montauban a été présentée aux membres en assemblée générale :

**Attendu que :** Les membres de l'ARC se sont souvent questionnés sur l'intérêt à s'associer les villégiateurs du lac Carillon, côté Notre-Dame-de-Montauban (NDDM);

**Attendu que :** Monsieur Gilles Allaire, responsable du Comité des résidants de NDDM s'est informé des orientations, rôles et procédures de notre association;

**Attendu que :** Notre président a été invité à une réunion des villégiateurs de NDDM dans le but de présenter notre association;

**Attendu que :** Suite à cette rencontre, une demande formelle de ces villégiateurs a été formulée pour préparer un projet de fusion avec notre association;

**Attendu que :** Le Conseil d'administration est favorable à une telle demande;

**Attendu qu' :** Il est prévu de présenter ce projet de fusion aux membres de l'ARC le 6 octobre 2007;

**Il est résolu de :** Mandater Serge Lachance et un responsable des villégiateurs de NDDM afin de préparer un projet de règlements généraux concernant une possible fusion entre les villégiateurs du lac Carillon de St-Ubalde et de NDDM;

**Il est de plus résolu que :** Le projet de fusion soit présenté aux membres du Conseil d'administration de l'ARC et aux responsables du Comité des citoyens de NDDM au plus tard au printemps 2008;

Que ce projet de fusion soit présenté aux membres de l'ARC et aux villégiateurs de NDDM au printemps ou à l'été 2008 lors d'une assemblée générale spéciale qui sera convoquée au minimum 14 jours avant sa tenue;

Que lors de cette assemblée générale spéciale, ce projet de fusion fasse l'objet d'un vote secret, la municipalité du résidant devra être indiquée sur le bulletin de vote afin de respecter les orientations des deux groupes. Les résultats de ce vote seront compilés par municipalité et devront être à la majorité simple, soit la moitié plus un dans chacun des deux groupes pour que la fusion se réalise;

Que ce projet soit basé sur le principe de nos règlements généraux actuels;

Que les implications financières soient examinées pour chacun des deux groupes;

Qu'un droit de défusion, à la demande des membres majoritaires d'un des deux groupes soit possible. Pour les membres de l'ARC de St-Ubalde, s'il y a défusion, les officiers en place appliqueront les règlements généraux qui étaient en vigueur avant la fusion et examineront avec les membres en assemblée générale la suite des choses.

## Ça bouge au Conseil d'administration...



Lors de l'assemblée générale, Jocelyne Roberge, notre trésorière, vous informait qu'elle ne renouvelait pas son mandat. Après insistance de ma part et un moment de silence... madame Fannie Lamarche s'est proposée. Elle a été élue à l'unanimité.

Peu de temps après l'assemblée générale, Sylvie Pelletier, notre secrétaire, m'informait qu'elle et son conjoint avaient vendu leur chalet.

Voici quelques extraits de son courriel :

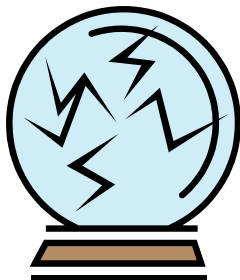
*« Naturellement tu comprendras que je dois démissionner de mon poste de secrétaire de l'ARC.*

*Je vais faire le procès-verbal de la rencontre du 6 octobre et te le faire parvenir et par la suite je communiquerai avec toi afin que je puisse aller te porter les deux boîtes avec les documents de l'association.*

*Je vais sûrement m'ennuyer du coin, on ne peut tourner une page sans y penser (12 ans de fins de semaine et de vacances merveilleuses) mais j'ai bien d'autres projets qui m'attendent... »*

Compte tenu du projet de fusion avec les résidants de Notre-Dame-de-Montauban, j'ai suggéré au C.A. de ne pas combler immédiatement ce poste.

Nous verrons ce que l'avenir nous réserve...



## Cotisation et Panier de Noël

La cotisation annuelle est encore à 10,00 \$ et ce depuis nombre d'années.

Quelques membres qui n'ont pu se présenter à l'assemblée générale n'ont pas payé leur cotisation annuelle.

Nous vous demandons, si c'est possible, de nous faire parvenir un chèque dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : ARC, 2420 rue Lemieux, Québec (Québec) G1P 2V4.

Si vous désirez faire une contribution au Panier de Noël, ajouter le montant désiré sur votre chèque.

Votre promptitude nous permettra d'économiser sur les frais bancaires qui nous sont chargés à chaque transaction...

Merci de votre collaboration



## Finances



Une lettre a été envoyée à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf – Centre de services St-Ubalde pour les informer qu'une résolution a été prise et adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration le 6 octobre 2007.

*« Il est résolu que les dossiers de comptabilité, finances, trésorerie soient confiés à Madame Fannie Lamarche suite à une résolution de l'assemblée générale du 6 octobre 2007. Le compte à la caisse populaire de St-Ubalde, sera maintenant sous la responsabilité de : Fannie Lamarche et Serge Lachance. »*

## Devenir propriétaire

Lors de l'assemblée générale, je vous avais expliqué où nous en étions dans ce dossier, les rencontres réalisées et projetées. Voici quelques réponses reçues à ce jour par la représentante du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) :

Pourquoi ne peut-on pas acheter nos terrains?

Si le gouvernement refuse présentement de nous vendre nos terrains, c'est pour s'harmoniser à la volonté de la MRC de Portneuf qui est contre la vente des terres du domaine public sur son territoire;

Est-ce que la municipalité ou la MRC peut changer la vocation des terrains sur le bord du lac, exemple le camping à la plage... si la MRC de Portneuf se voit octroyer la gestion des terres du domaine public sur son territoire?

Si la MRC ou la municipalité voudrait changer la vocation de ces terrains, ils devront obtenir l'autorisation du Ministre.

Le Ministre, avant de donner son accord à un tel projet, devrait normalement consulter les gens du milieu...

Le projet de parc régional?

C'est le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) qui gère ce dossier.

Présentement, le lac Carillon est inclus dans ce projet parce que la municipalité a demandé de l'inclure.

Le MAMR et le MRNF ont demandé à la MRC la justification de l'agrandissement du parc régional.

L'expropriation peut-elle être possible?

Présentement, dans toutes les conventions de création des parcs régionaux, il y a des clauses de droit émis (baux de location), mais dans x années, on ne peut s'engager...

En terme clair, personne ne peut nous promettre

qu'il n'y aurait pas d'expropriation dans un parc régional.

Est-ce vrai qu'il y a eu un projet d'auberge sur le bord du lac Carillon secteur plage (zone d'accès public) et sur la péninsule à l'est de celle-ci (zone de conservation)?

Oui, effectivement il y a environ 2 ans, un promoteur a fait une demande et le projet fut refusé par le MRNF.

Y-a-t-il une différence sur nos droits entre locataires et propriétaires?

Non, les droits sont les mêmes.

La valeur de nos terrains?

Je lui ai posé cette question lorsqu'elle m'a téléphoné pour me donner ces réponses. Donc je n'ai pas de réponse sur ce point présentement,

mais nous devons nous reparler prochainement.

Le MRNF est à revoir sa politique de fixation des prix de location de terrain.

Est-ce que cette politique amènera une grosse augmentation de nos baux et la valeur de ceux-ci, personne ne peut répondre à cette question présentement.

MRC de Portneuf

Nous avons convenu que je ne rencontrerais pas immédiatement le préfet de la MRC de Portneuf.

Un nouvel aménagiste entrait en fonction quelques semaines après notre discussion. Dès qu'il sera en poste, on m'offrirait de rencontrer le préfet pour explorer le dossier devenir propriétaire et essayer de le faire bouger (un mois ou deux).

Le préfet, quant à lui, avait demandé à la rencontrer, car l'aliénation de terres du domaine public semblait l'intéresser... Selon le feeling du moment, nous déciderons si je rencontre le préfet seul ou avec elle...



# Caractérisation des installations septiques

Le 15 octobre, j'ai participé à une rencontre à Saint-Ubalde, sur la caractérisation exhaustive des installations septiques.

Un représentant d'une entreprise spécialisée dans le domaine, nous (les représentants des lacs de St-Ubalde) a expliqué comment cette entreprise s'y prenait pour effectuer la caractérisation d'une installation et les rapports qui sont fournis aux propriétaires et à la municipalité.



Source photo: Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs

Chaque particule de sol contient du phosphore et l'érosion dans un bassin versant amène des sédiments au lac et ce même à 2 - 3 kilomètres.

Une installation septique a une durée de vie de 20 - 25 ans, mais ça peut-être 15 - 30... C'est selon l'utilisation, le terrain, etc.

Sous toute réserve ce n'est pas encore décidé par les élus, mais l'orientation de la municipalité serait de faire effectuer la caractérisation des installations septiques pour tous les résidents de la municipalité. Le Conseil mu-

nicipal a examiné lors de la préparation du budget les montants qui pourraient être affectés à ce dossier. Le directeur général de la municipalité travaille encore sur ce projet.

La caractérisation pourrait s'étaler sur quelques années et serait probablement réalisée par bassin versant. Une contribution entre 100,00 \$ et 150,00 \$ est présentement envisagée pour les propriétaires d'installations septiques.

Malheureusement au moment d'écrire ces lignes tous les paramètres ne sont pas encore fixés.

À suivre...

## Demande de développement

La municipalité de St-Ubalde, par la voix de son maire, nous informe qu'elle demande à la MRC de Portneuf et au gouvernement du Québec d'ajouter de nouveaux lots de villégiature au lac Carillon dans notre secteur.

La municipalité aimerait que ces terrains soient vendus aux villégiateurs tels que ceux mis au tirage au sort dans la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Cette demande faciliterait sûrement notre dossier « Devenir propriétaire » si ces deux instances acquiescent à la demande municipale...

À suivre avec intérêt!



## À suivre...

Rencontre avec le préfet de la MRC de Portneuf, monsieur Michel Matte.

Rencontre avec le maire de St-Ubalde, monsieur Jean-Paul Darveau.

Réaction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.



## Panier de Noël



Cette année, votre association remettra un panier de Noël d'une valeur de 170,00 \$ ou plus, à une famille dans le besoin de St-Ubalde.



Comme les autres années, des bons d'achat à la COOP St-Ubalde, non éligibles aux boissons et aux loteries, seront achetés pour ladite famille.



Espérons que nous pourrons encore une fois faire quelques heureux cette année.



## Merci de votre implication

**Madame Sylvie Pelletier**

Secrétaire du C.A. 1999 - 2007

**Madame Jocelyne Roberge**

Trésorière du C.A. 1996 - 2007

Mesdames, c'est avec regret que nous avons reçu vos démissions.

Sylvie occupait les fonctions de secrétaire de notre corporation et Jocelyne s'occupait des états financiers et des impôts de notre corporation. On ne peut que vous lever notre chapeau pour votre implication et tout le travail accompli.

Au cours de ces nombreuses années, vous avez su, par votre écoute, vos idées et vos réflexions, amener notre Association à se positionner, le tout dans l'intérêt de ses membres.

Merci énormément pour le travail accompli, vous ne pouvez qu'en être fière.

## Remerciements

**Mme Muriel Goupil**

**CO-OP St-Ubalde**

Vous avez, à l'occasion de notre assemblée générale, donné différents produits de nettoyage biologiques non-toxiques que nous avons attribués en prix de présence à nos membres. Nous avons encouragé nos membres à se les procurer et il fut mentionné évidemment que la Coop St-Ubalde était distributrice de ces produits.

Nous avons aussi distribué toute la documentation que vous nous aviez remise et avons incité fortement nos membres à l'utilisation de ces produits sans tache pour la terre et ceux qui l'habitent.

L'ARC a depuis les 15 dernières années sensibilisé ses membres à acheter à Saint-Ubalde afin de remercier les gens d'affaires qui, comme vous, encouragent notre association.

Merci de votre collaboration.

L'Écho du Carillon est le bulletin d'information publié par l'Association des Résidents du lac Carillon - ARC.

Sa distribution est faite aux membres de l'Association gratuitement.

Président : Serge Lachance  
Trésorière : Fannie Lamarche

Représentants secteur :  
La Sauvagine : Michel Lamoureux  
Du Huard : Jean-Louis Fiset  
La Bernache / Colvert : Rino Morin

Vérification de texte : Claire Huot

Toute correspondance doit être adressée à :

Association des Résidents du lac Carillon,

2420, rue Lemieux,  
Québec (Québec) G1P 2V4

Tél. : 418 683-1695

echoducarillon@sympatico.ca